ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 28043

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'évolution de la profession de chirurgien-dentiste. Depuis le 30 janvier 2000, le nombre de chirurgiens-dentistes inscrits au tableau de l'ordre a encore baissé. Il semblerait qu'il faille chaque année environ 1 000 nouveaux chirurgiens-dentistes pour équilibrer cette profession et répondre aux nouveaux besoins de la population qui évoluent. Elle lui demande quel est l'avis du Gouvernement sur cette situation et quelles mesures concrètes il envisage de prendre pour remédier à ce constat.

Texte de la réponse

Au 1er janvier 2003 les chirurgiens-dentistes inscrits au répertoire ADELI étaient au nombre de 40 648 (contre 40 481 au 1er janvier 2002). Avec une densité de 71 pour 100 000 habitants, la France se situe dans la moyenne européenne, en dessous de la Suède, de la Belgique et de l'Allemagne, au-dessus de la Grande-Bretagne, du Portugal ou de l'Espagne. Le nombre de chirurgiens-dentistes a augmenté plus vite que la population française durant les quinze dernières années. Le taux de croissance des effectifs pour la période 1985-2001 est de 16 %. La profession, majoritaire dans la tranche d'âge 40-50 ans, entrera prochainement dans une phase de départs à la retraite. Dans cinq ans le nombre de praticiens atteignant l'âge de 65 ans sera supérieur au numerus clausus de 800 par an (inchangé durant la période 1991-2001). Face à ces constats et à la baisse démographique inéluctable et prévisible qui touchera l'ensemble du corps médical français et qui se situera vraisemblablement entre - 10 % et - 15 % à l'horizon 2020, le Gouvernement a relevé le numerus clausus à 850 pour l'année 2002 et à 930 pour l'année 2003 (les capacités de formation des UFR d'odontologie étant limitées). Cet effort sera poursuivi dans les prochaines années afin que le numerus clausus puisse atteindre le chiffre de 1000 en 2007.

Données clés

Auteur : Mme Martine Aurillac
Circonscription : Paris (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28043
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8599
Réponse publiée le : 20 janvier 2004, page 541